

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 avril 2015**  
~~~~~

**ABBAYE D'ANIANE - PROGRAMME PLURIANNUEL
DE FOUILLES ET RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
PHASE IV - OPÉRATION 2015 - PLAN DE FINANCEMENT
ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 avril 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILLOING, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations :

Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, M. Jacky GALABRUN, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents :

Madame Véronique NEIL, M. Philippe MACHETEL, M. Jean-Claude MARC

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la convention de partenariat signée en 2011 entre la communauté de communes et le CNRS-LA3M (Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée), dont les termes ont été approuvés par délibération du conseil communautaire en date du 28 mars 2011,

Vu qu'il a été décidé de réaliser un programme pluriannuel de fouilles, suite aux résultats de la campagne d'évaluation archéologique du site,

Vu que celui-ci a fait l'objet de trois tranches en 2012, 2013 et 2014 avec la fouille complète de la cour et de la galerie nord du cloître mauriste, ainsi que de plusieurs zones de fouilles à l'intérieur de l'aile Ouest et dans la cour des ateliers,

Considérant que ces campagnes ont permis d'améliorer considérablement la connaissance du site,

Considérant les découvertes et les vestiges mis à jour, il est proposé de poursuivre les fouilles en 2015 sur la base d'un programme sur les secteurs suivants :

- Aile ouest, cour des ateliers, cour du cloître : investigations complémentaires avant rebouchage ;
- Galerie nord du cloître, aile ouest : valorisation des découvertes.

Considérant qu'à cet effet, sera ultérieurement mis en œuvre un avenant n°4 à la convention de partenariat avec le CNRS – LA3M,

Considérant que le laboratoire LA3M du CNRS met à disposition des chercheurs ou ingénieurs de recherche, complétés en fonction des périodes de recherche par des doctorants,

Considérant que la communauté de communes met en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à l'organisation matérielle des recherches et des fouilles,

Considérant que le montant de cette opération est à ce jour estimée à 50 000 € HT, et peut faire l'objet de subventions auprès de différents financeurs, notamment l'Etat (DRAC), la Région Languedoc-Roussillon, le Département de l'Hérault,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

- à l'unanimité des suffrages exprimés,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
<u>Plan de financement prévisionnel</u>					
PROGRAMME PLURIANNUEL DE FOUILLES ET RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES					
A L'ABBAYE D'ANIANE : PHASE 4 (Année 2015)					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Fouilles	40 000,00 €	80%	Etat - DRAC Languedoc Roussillon	25 000,00 €	50%
Terrassements mécaniques et travaux annexes	10 000,00 €	20%	Conseil général de l'Hérault	15 000,00 €	30%
			PART HT FINANCEURS	40 000,00 €	80%
			PART HT CCVH	10 000,00 €	20%
TOTAL HT	50 000,00 €	100%	TOTAL HT	50 000,00 €	100%
TOTAL TTC	60 000,00 €		TOTAL TTC	60 000,00 €	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat (DRAC), le Conseil général de l'Hérault et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite des 80 % de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1134 le 30/04/15
Publication le
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150427-lmc171560-DE-I-I
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

